



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur, 18 fr. p.c. Poste, 24 fr. p.c.
Six mois, 10 » 13 »
Trois mois, 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — Express.
7 — 22 — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — Express.
12 — 38 — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43s.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces, 30 c. la ligne.
Dans les réclames, 30 —
Dans les faits divers, 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE PLÉBISCITE.

On lit dans la France:

Nous savons tout ce qu'on peut dire contre cette grande mesure, et nous-mêmes nous ne nous y sommes ralliés qu'avec une certaine réserve et en insistant sur les conditions dont elle nous paraissait devoir être entourée.

Mais le plébiscite s'est imposé. Il s'est imposé au double point de vue des principes généraux de notre droit constitutionnel et de la situation particulière dans laquelle se trouve notre pays.

Il y a un article 22 de la constitution qui porte textuellement: « Sera soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre et adoptées par le peuple français. »

Que l'on ait eu tort ou raison d'écrire cet article dans le pacte fondamental, là n'est pas la question. Il est possible que le législateur de 1852 se soit trompé. Mais alors même, nous voudrions bien savoir comment le Sénat et le Corps-Législatif pourraient ne tenir aucun compte de l'une des clauses les plus essentielles de la Constitution, sous l'empire de laquelle ils exercent leur mandat.

La vraie question était celle-ci: Le sénatus-consulte de 1870 est-il un simple développement de la Constitution de 1852, ou bien

est-il une dérogation aux principes de cette Constitution?

Nous ne voyons pas qu'il y ait sous ce rapport le moindre doute. Des cinq bases soumises à l'acceptation du peuple français en 1851 aucune n'est restée intacte. Ni l'Empereur, ni les ministres, ni le Sénat ni le Corps-Législatif n'ont la situation qui leur avait été faite.

L'Empereur avait seul la responsabilité; il la partage aujourd'hui avec un cabinet parlementaire. Les ministres ne dépendaient que de lui seul; ils dépendent aujourd'hui des votes du Corps-Législatif. Ils étaient exclus de la Chambre; ils y vont aujourd'hui et peuvent en faire partie. La Chambre n'avait qu'un rôle effacé et subordonné; c'était un pouvoir de contrôle; elle est aujourd'hui un pouvoir dirigeant et d'initiative. Le Sénat, gardien du pacte fondamental, n'examinait les lois qu'au point de vue constitutionnel; il a aujourd'hui, comme la Chambre, l'initiative et le vote des lois.

Evidemment, tout a été modifié dans notre régime politique.

Cette transformation peut-elle s'opérer d'une façon en quelque sorte subreptice, comme si l'on se défiait du sentiment national et de la confiance du pays?

Ni l'Empereur, ni les ministres, ni les grands corps de l'Etat ne l'ont pensé.

Tous les esprits clairvoyants, tous ceux qui veulent sincèrement l'union de la dynastie et de la liberté, tous ceux qui désirent la consolidation du nouvel ordre de choses, sont arrivés à cette conviction commune que le plébiscite pouvait seul, dans les circons-

tances actuelles, affranchir notre pays de la périodicité fatale des révolutions. La crise du présent est ici la sécurité de l'avenir.

On écrit de Madrid, le 6 mars: A l'occasion du tirage au sort des jeunes gens destinés à la conscription, le sang a coulé à Salamanca, Malaga, Bejar, Castillon, Huebra, la Granja, la Bisbal, Carthagène et Barcelonne.

Dans cette dernière ville, des groupes ont parcouru les rues et organisé la résistance. Le tirage au sort n'a pu avoir lieu.

Dans le village de Sans, à une lieue de la cité, il a été nécessaire de faire venir de l'artillerie pour détruire les barricades. Les 400 hommes qui les défendaient se sont réfugiés dans la montagne.

A Gracia, les perturbateurs ont scié les arbres et en ont fait des barricades. On n'a pu les en déloger qu'à coups de canon.

Nous sommes sans nouvelles de la Catalogne. Les communications y sont interceptées. On y a sonné le tocsin, détruit le télégraphe, arrêté les trains du chemin de fer et brûlé des ponts, tout comme en la dernière insurrection fédérale. Et cela, huit jours après avoir voté une loi d'ordre public, en 90 articles, que l'on a compilés sur celle de Don Luis Gonzalez Bravo. C'était bien la peine de se mettre en révolution!

On télégraphie de Madrid, le 8 avril, 9 heures du matin.

La Gazette dit que les communications télégraphiques et par chemins de fer continuent d'être interrompues avec Barcelonne.

Un télégramme du capitaine général de Catalogne, en date d'hier matin, huit heures, annonçait que l'attaque des insurgés de Gracia n'avait pas encore eu lieu à cause du vent et de la pluie.

Le tirage au sort a été effectué à Barcelonne, malgré quelques barricades qui ont été facilement emportées.

Les lettres de Rome assurent qu'un certain nombre d'évêques, que peu de jours peuvent conduire dans leurs diocèses et ramener dans la capitale de la catholicité, ont reçu l'autorisation de s'absenter pendant les vacances de Pâques; mais il n'y aura aucune prorogation du concile. La question de l'infailibilité sera discutée dans le courant de mai; le reste des travaux du concile ira ensuite très-vite, et la clôture pourrait bien avoir lieu le 29 juin, fête des apôtres S. Pierre et S. Paul.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, le 8 avril 1870.

C'en est fait, le plébiscite est décidé. Mais, comme on l'a parfaitement dit aujourd'hui même: « la crise, terminée à la Chambre, commence pour la nation. »

Là, en effet est désormais toute la question. C'est à la nation de décider ce qu'elle entend faire du régime nouveau où elle est entrée. On a dit que le gouvernement entendait laisser la plus grande liberté de discussion. A notre avis, c'est une mesure de prudence et de sagesse. Agir autrement serait faire supposer,

LA MAJORITÉ DE MADEMOISELLE BRIDOT,

Par CH. DESLYS.

(Suite.)

CHAPITRE VIII.

MÉTAMORPHOSE.

Le lendemain, vers les deux heures de l'après-midi, Raymond avait planté son grand parasol d'artiste au pied de ces falaises intérieures qu'on appelle dans le pays les Creuniers.

C'est encore un curieux endroit. De hautes roches, brunies par le temps, déchiquetées par les orages, et qui de loin ressemblent à quelque vieux castel en ruine. Sur leurs flancs, dans leurs brèches et leurs lézardes, une végétation luxuriante. A leur pied, de grands arbres, un herbage planté de pommiers, puis des terrains monticuleux, disloqués, bizarres. A deux cents toises environ, leur faisant vis-à-vis, la mer. De chaque côté, un délicieux paysage, qui pourrait être signé Daubigny.

A cette époque, on achevait la route qui passe devant

les Creuniers. Quelques premières charrettes et carrioles s'y hasardaient déjà, mais non sans quelque péril; il restait encore çà et là des fondrières, et, dans les herbages, provisoirement sans clôture, des bestiaux qui semblaient inquiets de tout ce dérangement à leurs habitudes.

De plus la chaleur était grande, et les mouches piquaient fort. Aussi le cantonnier avait-il dit à Raymond:

« Ayez toujours l'œil sur les bêtes à cornes, et surtout prenez garde au taureau noir. »

En effet, ce taureau noir n'avait pas une mine des plus rassurantes. L'œil injecté de sang, les naseaux enflammés, de la queue se battant les flancs, il balançait d'un air sorniois son front orné de cornes formidables, et n'eût pas manqué de bravos sur une arène espagnole.

Mais Raymond avait pour lui le sang-froid, l'expérience, la promptitude du coup-d'œil, et sa bonne pique de Tolède, qui, fichée en terre, soutenait son grand parasol de toile grise. Du reste, ce petit assaisonnement de péril ne lui déplaisait pas.

Il était là depuis plus de deux heures, en plein travail, en pleine verve, lorsqu'un grand bruit, composé de joyeuses clameurs, de claquemets de fouets, de tintements de grelots, s'éleva du côté de Trouville.

C'était un excentrique et carnavalesque équipage: huit ânes attelés deux par deux; quatre écuyers à la Daumont; dont le moins illustre était le marquis de Bayador. Dans une élégante calèche en osier, deux femmes: certaine princesse étrangère et Thérèse Bridot.

Toutes deux, elles étaient vêtues des plus voyantes couleurs; l'écarlate y dominait.

A cette vue, à ce tintamarre, la colère du taureau noir éclata enfin. Il mugit tout-à-coup, et, les cornes basses, il prit sa course vers les rouges fanfreluches qui venaient de déterminer sa fureur.

Mais Raymond était là. Déjà debout, déjà son bâton ferré dans la main, sans à peine se déranger, avec une tranquillité parfaite, il piqua le muse du taureau, qui bengla douloureusement et courut se réfugier tout en bas de l'herbage.

Quant à l'artiste, il replaça son parasol, et, déjà tout prêt à se remettre à l'œuvre:

« Passez, dit-il avec l'insouciance courtoise d'un homme qui vient d'accomplir la chose la plus simple du monde; passez, messieurs. Ne craignez rien, mesdames, il n'y a plus de danger, si toutefois il y en a eu. »

Le marquis de Bayador et ses illustres collègues venaient de jouer un rôle par trop neutre pour désirer la

prolongation de cette scène; ils continuèrent de fouailler leurs ânes, et, les uns comme les autres, ils disparurent au galop.

La princesse avait jeté les hauts cris. Thérèse était restée calme, ne regardant, ne voyant que Raymond. Un seul instant leurs yeux s'étaient rencontrés. Dans les siens elle avait cru lire ce même regret, ce même reproche: C'est dommage!

Une heure plus tard, la fantaisiste cavalcade s'en revenait à pied. Le fragile équipage avait été brisé non loin de là. La princesse appuyée sur le bras de Thérèse, dont elle justifiait la présence en pareille aventure, s'approcha de l'artiste pour lui adresser ses remerciements.

Mais lui, s'empressant de décliner cet honneur:

« Rien de plus simple, madame; le premier paysan d'alentour en eût fait autant. Nos taureaux ne sont pas aussi redoutables que vous le supposez. Celui de tout à l'heure est doux comme un agneau; seulement il n'aime pas le fracas ni les couleurs éclatantes.

— Eh! mais, monsieur l'artiste, on dirait que vous partagez son opinion.

— Je suis Normand comme lui. »

Après quelques autres banalités, on se sépara.

Thérèse n'avait pas dit un mot. Mais le lendemain, lorsqu'elle passa sur cette même route, elle était dans



non-seulement que l'on intime à la nation un ordre, mais encore qu'il se trouve dans le sénatus-consulte des pièges cachés.

Le pouvoir a donc intérêt, et le plus grand, à se confier au bon sens de la nation. Oh ! il ne faut pas se le dissimuler, nous allons en entendre de toutes sortes et de toutes les couleurs. Prenons-en notre parti.

Il est certain que le projet de sénatus-consulte va subir des modifications assez importantes et, dit-on, dans le sens le plus libéral.

M. Buffet a donné sa démission de ministre des finances, et cette démission a été acceptée en conseil.

Cette retraite ne surprendra personne, après les incidents de ces derniers jours et lorsqu'on récapitule, d'ailleurs, toutes les circonstances dans lesquelles, depuis son entrée aux affaires, M. Buffet s'est trouvé en dissentiment avec ses collègues ou leur a créé des embarras.

L'attitude à laquelle il était revenu sur la question du mode futur d'appel au peuple, après avoir accepté comme tous ses collègues la solidarité des dispositions inscrites à cet égard au sénatus-consulte, ne lui permettait pas de siéger plus longtemps dans un cabinet dont la mission essentielle est maintenant de présider au plébiscite.

Les ministres avaient été convoqués en réunion extraordinaire pour samedi soir à neuf heures.

Le but de cette conférence, paraît-il, était d'établir, en des termes qui ne puissent plus prêter désormais à aucun malentendu, à aucune surprise, l'accord et la solidarité sur tous les actes du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, nous croyons pouvoir affirmer que M. Emile Ollivier aurait manifesté sa volonté formelle de maintenir intact le programme tel qu'il a été arrêté entre l'Empereur et ses ministres.

M. le marquis de Talhouët, ministre des travaux publics, et M. Segris, ministre de l'instruction publique, partagent complètement, assure-t-on, la manière de voir de M. Emile Ollivier, et ces trois ministres auraient déclaré que, fussent-ils été abandonnés par leurs collègues, ils poursuivraient jusqu'au bout les réformes dont le cabinet a pris la responsabilité.

Jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'aucun des collègues de M. Buffet se prépare à le suivre dans sa retraite.

Si, comme tout porte à le croire, le cabinet conserve sa composition actuelle à l'exception de M. Buffet, on donne comme probable qu'il ne fera appel à aucun élément nouveau pour se compléter. Un simple échange de portefeuilles entre trois de ses membres, et un intérim, au ministère des beaux-arts, lui permettraient de se reconstituer avec ses propres éléments.

Ce qui a transpiré du travail de la commission sénatoriale suffit pour soulever des critiques assez vives.

On lui reproche surtout d'avoir étendu et compliqué les dispositions du sénatus-consulte, au lieu de le réduire aux bases constitutionnelles les plus indispensables, comme le demandait le vœu général et comme semblait l'exiger le but même que l'on se propose.

On craint également que certains articles, laissés à l'écart par le projet primitif et rétablis par la commission, ne donnent à l'œuvre de celle-ci une teinte réactionnaire, qui risquerait de rejallir, aux yeux du public, sur le Sénat tout entier.

Ce sont là, toutefois, des observations dont nous devons nous borner, pour le moment, à être l'écho.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Gaulois* :

La fermeture des cours de l'Ecole de médecine est une chose secondaire pour les élèves ; mais ce qui leur porte un plus grand préjudice, c'est la suspension des examens,

Ils protestent donc très-énergiquement contre cette mesure.

On a même rédigé plusieurs protestations, demandant la réouverture des cours.

Toutes les protestations collées sur les piliers se terminaient à peu près par ces termes :

« Réunissons-nous d'urgence jeudi, à deux heures, dans la cour de l'Ecole de médecine.

Qu'on ne laisse entrer aucune personne étrangère, surtout pas d'élèves en droit, et votons si, à la réouverture des cours, nous devons continuer à demander la démission de M. Tardieu, ou si nous devons nous contenter de lui voter un blâme relativement à sa déposition dans l'affaire d'Auteuil. Nous nous conformerons à la majorité des voix. »

Il a donc été bien convenu que l'on se réunirait afin de savoir l'opinion de la majorité des étudiants en médecine.

Nous avons trouvé également sur les murs de l'Ecole l'affiche suivante :

« Nous proposons aux internes des hôpitaux de se mettre en grève, et, à cet effet, de se réunir demain jeudi à deux heures dans la cour de l'Ecole. »

— Je vous ai entretenu plusieurs fois, dit un correspondant de l'*Union de l'Ouest*, du désir des princes d'Orléans de se voir rouvrir les portes de la France ; leur démarche auprès de M. Thiers ayant échoué, un député très-connu pour être un de leurs agents les plus dévoués à Paris, a été chargé d'amener le prince Napoléon à négocier avec l'Empereur pour le décider à consentir au rappel de la loi

d'exil contre les princes de la maison de Bourbon. Le prince Napoléon a formellement repoussé cette ouverture en déclarant qu'il savait son cousin bien résolu à ne pas faciliter aux princes d'Orléans leur rentrée sur le territoire français, même avec toutes les promesses de ne pas conspirer.

— On avait annoncé que les ouvriers des mines de Fourchambault venaient de se mettre en grève.

Le *Journal de la Nièvre* donne quelques renseignements à ce sujet :

« L'agitation a commencé le 4 avril, dans les mines métallurgiques de M. Bouchacourt ; le 6 au soir, soixante-dix ouvriers se sont mis en grève. Dans les journées du 8 et du 9, presque tous les ouvriers grévistes ont repris leur travail ; le calme n'a pas été troublé un seul instant ; il y a tout lieu d'espérer qu'à l'heure où nous écrivons l'agitation aura entièrement cessé. »

— L'Académie française a procédé, le 7 avril, à l'élection de deux membres, en remplacement de MM. de Lamartine et Sainte-Beuve. Les deux candidats étaient MM. E. Ollivier et Jules Janin, qui ont été élus par 26 voix sur 28 votants.

— On lit dans le *Gaulois* :

Le différend entre la reine d'Espagne et son mari est enfin tranché par jugement arbitral.

Don François d'Assises demandait, on se le rappelle, le partage de la fortune appartenant à la communauté.

Il n'a pas obtenu gain de cause.

Une pension de 200,000 fr. lui a été allouée. Cette somme est à peu près équivalente à celle qui fut stipulée dans le contrat de mariage.

Le douaire des enfants doit être également placé à l'abri de tout accident. Celui du prince des Asturies s'élève à 4 millions.

La séparation de corps et de biens ayant été prononcée à l'amiable, don François d'Assises vient de louer provisoirement un petit appartement de garçon, au rez-de-chaussée du numéro 23 de la rue des Ecuries d'Artois.

— Le conseil municipal de Lunéville est un de ceux qui ont émis le vœu que les octrois fussent conservés.

Les considérants, sur lesquels il s'est appuyé, méritent d'être connus ; les voici :

« Attendu qu'une ville doit subvenir à un certain nombre de services indispensables, concernant la voirie, la salubrité, la sécurité, les établissements de bienfaisance et d'instruction publique, etc. ;

» Que l'octroi lui fournit les moyens de le faire lorsque le produit des impôts et des biens communaux est insuffisant ;

» Qu'il ne porte pas atteinte aux intérêts des producteurs du dehors, puisque le prix de leurs denrées est généralement relevé du droit

perçu à l'entrée, et que cet impôt est payé, par conséquent, par le consommateur ;

» Qu'en outre, les fonds provenant de l'octroi sont consacrés, non-seulement à des services communs à tous les habitants, comme la voirie, la sécurité, la salubrité, mais encore à d'autres services dont profitent seules les classes nécessiteuses, tels que : les établissements de bienfaisance, les salles d'asile, les écoles primaires, et, en certaines villes, le rachat de l'impôt mobile qui grève les petits logements ;

» Que si l'octroi était aboli, il est douteux que le consommateur au détail fût appelé à bénéficier de l'économie de deux centimes, par exemple, sur un demi-kilogramme de viande, là où le droit était auparavant de deux centimes ;

» Qu'on peut donc affirmer qu'il serait aujourd'hui difficile, sinon impossible, de remplacer l'octroi par d'autres impôts ;

» Pour tous les motifs énoncés ci-dessus, etc. »

— Mardi M. du Puyparlier, qui était venu à l'audience de la première chambre pour assister, entre deux employés de l'hospice de Charonton, à la plaidoirie de son avocat, M. Jules Favre, a réussi à prendre la clef des champs.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les administrateurs de la Caisse d'épargne de Saumur se sont réunis samedi soir à l'Hôtel-de-Ville, pour procéder au remplacement M. Hays, caissier, démissionnaire.

M. Choyer, directeur de l'Ecole mutuelle de Saumur, a été nommé à une très-forte majorité.

Il ne pouvait en être autrement. M. Choyer, par la considération dont il jouit dans notre ville, et les sympathies qui lui sont acquises bien légitimement, pouvait être certain de sa nomination. Nous devons ajouter que l'un des compétiteurs à cette fonction, avec un désintéressement qui l'honore, s'est retiré devant M. Choyer en proclamant hautement les droits de notre honorable instituteur à la reconnaissance publique pour ses nombreux et incontestables services.

Jeudi dernier, on a retiré de la Loire, vis-à-vis des Huraudières, un cadavre dont l'immersion remonte, pense-t-on, à quatre mois environ.

Cet individu paraît âgé de 45 à 50 ans ; il avait une blouse bleue presque neuve, un gilet de velours noir, deux pantalons, l'un en étoffe grise, l'autre en velours gris, une chemise de toile marquée en coton rouge V A, gros souliers ; dans ses poches, un mouchoir de coton à raies violettes, et un porte-monnaie contenant 9 fr. 55 cent., une pièce de 5 fr., une pièce d'un fr. et le reste en billon.

une modeste américaine bourgeoise, avec Mme Vauquelin, aussi simplement vêtue qu'elle-même, presque tout en noir.

Raymond se trouvait encore là. Il lui sembla qu'il avait remarqué sa métamorphose ; et qu'au retour il lui souriait d'un air de satisfaction, d'un air ami.

Depuis ce jour-là, Thérèse renonça complètement aux toilettes tapageuses ; elle semblait même regretter d'avoir mis autrefois son orgueil, sinon son bonheur, dans tout ce clinquant, dans toutes ces frivolités.

Jacquemart avait eu connaissance des motifs déterminants de cette métamorphose. Il continua de tout observer, de tout analyser, et, le jour se faisant peu à peu dans son esprit, il en vint à trouver le mot de sa première énigme ; il se dit enfin :

« Elle l'aime. »

Et, chose étrange, il lui sembla qu'une induction du même genre se faisait dans l'esprit de Mme de Bussières. Elle lui parlait souvent de Thérèse Bridot. On eût dit qu'elle la redoutait, qu'elle eût voulu la savoir bien loin, mais sans fiel et sans colère. Elle était triste, pas autre chose. Quand son fils rentrait le soir, elle le regardait venir avec un air de commisération profonde ; quand il l'embrassait, elle l'étreignait parfois sur son cœur avec toute l'effusion d'une mère alarmée.

Raymond ne paraissait pas avoir remarqué ces muettes angoisses. Il devenait préoccupé, distrait et ré-

veur, sortait de grand matin, rentrait tard, et dès que le repas du soir se terminait, trouvait quelque prétexte pour remonter chez lui : la fatigue de la journée, le travail du lendemain, un mal de tête.

Un soir, comme on venait d'allumer du feu pour la première fois dans la grande cheminée campagnarde, il s'assit sur un bas escabeau, les coudes sur les genoux, le front dans les mains, et parut s'oublier ainsi dans une songerie absorbante.

An bout d'une demi-heure, environ, la comtesse se leva sans bruit, arriva jusqu'à son fils et lui écarta les mains.

Le visage de Raymond était inondé de larmes.

« Mon fils !... mon enfant !... mais qu'as-tu donc ? »

— Ma mère !... j'ai qu'il faut que je vous cause un chagrin.

— Ce sera le premier, Raymond. Parle.

— J'ai besoin de voyager, ma mère. Il faut que je parte.

— Où iras-tu ?

— En Italie, en Orient... Tout ce que je sais, c'est que quand un homme de cœur se sent entraîné vers une passion fatale, plutôt que d'y céder, il faut qu'il s'éloigne... pour oublier.

Mme de Bussières embrassa son fils et lui répondit : « Je t'ai compris, Raymond. Tu peux partir. » Il couvrit sa mère de caresses ; il la garda longuement

embrassée. Puis, tout-à-coup, par un irrésistible élan de désespoir :

« Ah ! s'écria-t-il, pourquoi ce fantôme sanglant se dresse-t-il entre nous ? »

— Raymond, dit la comtesse avec une sévérité douce, ce n'est pas là l'obstacle. Dieu commande le pardon. Nul n'est responsable que de ses propres fautes. Mais il y a l'argent mal acquis, sur lequel les taches ne s'effacent pas, tant qu'il reste dans les mêmes mains ; mais il y a des millions qui ne doivent jamais entrer dans la famille des Bussières.

— C'est aussi mon opinion, ma mère, conclut-il : dans quelques jours je partirai. »

Jacquemart était présent à cette scène ; il murmura dans sa barbe rousse :

« Est-on malheureux d'être gentilhomme !... est-on malheureux d'être riche !... Et moi qui me plaignais d'être gueux, d'être manant ! C'est bien plutôt le cas de dire ainsi qu'en un mélodrame quelconque : Oh ! merci, mon Dieu ! soyez béni ! »

En dépit de ce paradoxe gouaillier, notre brave artiste avait le cœur tout chagrin. Il aimait Raymond, il aimait Thérèse, et gémissait en secret de les voir malheureux l'un par l'autre, l'un comme l'autre.

Et puis tous ces tourments du cœur rendent l'âme si bonne ! Jamais Raymond ne s'était montré plus généreux, plus amical envers son humble confrère. Quant à

Thérèse, c'était bien autre chose encore. Il semblait que l'amour, un amour malheureux, assouplît, adouçât tout ce qu'il y avait en elle de roide et d'amer. Son sourire, son regard devenaient angéliques. Jamais elle n'avait été plus belle.

Chaque jour Jacquemart avait sa séance. Et quelle séance ! Ce n'était pas cependant que Thérèse fût inoccupée, bien au contraire. Sa pensée paraissait s'absorber à quelque travail mystérieux. Souvent Vauquelin arrivait de Paris et restait renfermé de longues heures avec elle. A son départ, il lui laissait entre les mains des notes, des listes, des papiers qu'elle semblait examiner, compulsuer, mettre en ordre. Elle avait souvent avec Jacquemart des questions relatives au cours des valeurs, à l'intérêt de l'argent, toutes choses que l'artiste se glorifiait d'ignorer. Aussi restait-il parfois tout stupéfait. Quelque chose se préparait, se manigançait dans cette maison. Mais quoi ! Autre problème, autre énigme.

Souvent encore Thérèse restait auprès d'Henriette, causant avec elle ménage ou charité, voire même travaux d'aiguille. Un soir elle prit la tapisserie commencée par Mme Vauquelin, demandant à la continuer pour faire une surprise à son tuteur.

Henriette lui prit la tête, et, dans un élan de joie toute maternelle, l'embrassa de toute l'effusion de son cœur.



Ce corps, après les formalités d'usage, a été conduit à l'hospice et inhumé dans le cimetière de Saumur.

Un nouvel incendie dont la cause est inconnue a éclaté la semaine dernière à Saint-Cyr-Bourg, chez les époux Buzard.

Il y avait dix minutes que la famille était étourdie des champs, quand ils entendirent le bien aboyer; le père sortit, pensant que quel- n'un se présentait chez eux, et quelle ne fut as sa frayeur: son hangar et un grenier au- dessus étaient tout en feu.

A pareille heure, les secours furent prompts arriver; la pompe de Saint-Cyr a été con- quise aussitôt; mais, malgré tout cet empres- sement, il a fallu trois heures d'efforts pour se rendre maître du feu, et encore, rien de ce que contenait le bâtiment incendié n'a pu être sauvé.

Les pertes en fourrages, charrues, instru- ments aratoires, bois de chauffage et objets mobiliers dépassent 1,000 fr., couverts par une assurance.

Ce hangar était à 10 mètres de l'habitation, dans une cour entourée de murs; mais d'un côté il longeait un chemin, d'où l'on pouvait apercevoir le foin dans le grenier.

L'administration de l'Hospice général de Saumur, informe les habitants que la chapelle de cet établissement sera ouverte aux visiteurs le jour du jeudi-saint, depuis midi jusqu'à six heures du soir.

Un décret du 30 mars 1869, rendu sur la proposition de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, a institué dans chaque ressort académique un prix annuel de 1,000 francs en faveur du meilleur travail intéressant les départements qui y sont compris.

Nous sommes priés de rappeler que le concours roule, cette année, sur l'archéologie, et que le 31 mai est le terme fixé pour la remise au chef-lieu académique des ouvrages ou mé- moires destinés à y prendre part.

Le ministère de la guerre vient de prendre une décision qui causera une grande satisfac- tion aux familles et restituera aux travaux des champs un grand nombre de bras robustes. Les sous-officiers et soldats en congé de se- mestre renouvelable sont dispensés de deman- der des prolongations et pourront rester dans leurs foyers jusqu'à ce que l'administration les rappelle au corps.

Si, comme on l'espère, les jeunes conscrits de cette année, laissés aussi à leurs tra- vaux, ne sont appelés sous les drapeaux qu'en septembre ou octobre, le service rendu aux populations des campagnes sera com- plet.

Il résulte d'un état relatif au degré d'instruction des conscrits de la classe de 1869, dans

le département de Maine-et-Loire, que sur 4,479 jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement, 3,257 savent lire et écrire, 85 lire seulement, 1,076 ne savent ni lire ni écrire. Le nombre de ceux dont le degré d'instruction n'a pu être vérifié est de 21.

La proportion des illettrés sur 100 conscrits dont l'instruction a été vérifiée est, d'après ces chiffres, de 24,02.

Voici maintenant comment ces nombres se répartissent pour notre arrondissement:

Nombre total des conscrits, 717. Sachant lire et écrire, 548. Sachant lire seulement, 4. Ne sachant ni lire ni écrire, 158. Non vérifiés, 7. Proportion des illettrés, 22,03 sur 100.

Les Compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans et de Paris à Lyon et à la Méditerranée viennent de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure la proposition de rendre applicable à la mélasse en fût, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, le prix de 52 francs par tonne, frais de gare compris, que fixe leur nouveau tarif commun pour le transport du sucre brut de Saint-Nazaire et Nantes à Marseille et vice versa, via Montrichard-Saincaize (Orléans E n° 27 — Lyon A n° 11).

Voici l'époque où il se consomme beaucoup de salade de la dent de lion ou pissenlit, à cause de son abondance et de son bas prix.

C'est bien le moment de prémunir les consommateurs contre les accidents terribles qui peuvent résulter de la présence, dans la salade de pissenlit, d'une plante qui s'y rencontre et qui y ressemble beaucoup: la jusquiame noire ou herbe aux chevaux.

Cette plante, lorsqu'elle a atteint tout son complet développement, est assez facile à reconnaître; elle est fétide et visqueuse; ses fleurs unilatérales sont d'une couleur jaune et veinées de pourpre; elle pousse sur les bords des chemins et dans les lieux incultes; elle aime le terrain calcaire; mais les jeunes pousses venues à l'ombre ressemblent au pissenlit et ont empoisonné plus d'une personne. La jusquiame noire est si vénéneuse que ses émanations seules peuvent, dit-on, produire la stupeur, les tremblements et le délire.

On peut reconnaître la jusquiame à ceci: Ses feuilles sont recouvertes de poils cotonneux, et leurs dentelures sont beaucoup moins aguës que celles de la feuille de la dent de lion.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

M. le comte Daru aurait remis sa démission entre les mains de l'Empereur, dimanche soir.

Le prince Napoléon voudrait voir M. Daru rester aux affaires jusqu'après le plébiscite, dans la crainte que sa retraite n'entraîne celle de certains de ses collègues.

M. Thiers, au contraire, userait de toute son influence auprès de M. Daru pour rendre définitive la démission donnée et agirait par tous les moyens pour précipiter la crise.

Voici les combinaisons qui paraissent avoir été éventuellement arrêtées.

Au cas où M. Buffet serait seul à se retirer, M. Segris passerait aux finances et M. Maurice Richard remplirait l'intérim de l'instruction publique.

Si la démission de M. Daru était maintenue, M. Emile Ollivier prendrait également l'intérim des affaires étrangères. Ainsi aucun élément nouveau ne serait introduit dans le cabinet jusqu'après le plébiscite.

Dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Rhône, M. Mangini, candidat libéral-conservateur, est élu par 15,318 voix.

M. de Fonvielle a obtenu 7,827 voix.  
Pour dernières nouvelles: P. GODET.

## ETAT-CIVIL du 23 mars au 2 avril 1870.

### NAISSANCES.

24 mars, Marie-Louise Pavie, rue de Fenet; — 26, Hippolyte-Henri Meschin, ancienne route de Tours; — Léonie-Jeanette Espinasse, rue de Fenet; — 29, Alphonse Fortin, enfant naturel; — 30, Charles Malécot, rue de Fenet; — 1<sup>er</sup> avril, Paul-Moise Jeanpierre, place de la Gendarmerie; — Marie-Ernest Michel (hôtel du général); — Madeleine Chalopin, rue de Fenet.

### MARIAGES.

24 mars, Jean-Louis Dupuy, jardinier, et Euphrasie Bourdoiseau, domestique, tous deux de Saumur.

### DÉCÈS.

23 mars, Jules-Zéphirin Humault, conduc- teur de voitures, 34 ans; — 24, Désiré-Calais Common, propriétaire, 81 ans, rue St-Jean; — Florent Buzard, journalier, 74 ans, à l'Hospice; — 26, Auguste Martin, 15 jours, rue de la Visitation; — 27, Eugène Panier, menuisier, 47 ans, rue de Fenet; — Jean-Julien Blain, maçon, 83 ans, à l'Hospice; — Joseph Espinasse, colporteur, 75 ans, rue de Fenet; — 31, Joseph Bolognesi, distillateur, 43 ans, rue St-Nicolas; — Anatole-Charles Hobbe, 9 mois, rue de la Visitation; — 1<sup>er</sup> avril, Geneviève Vinault, rentière, 67 ans, place St-Pierre; — 2, Paul-Moise Jeanpierre, 1 jour, place de la Gendarmerie.

## LE CRÉDIT NATIONAL

### SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés en l'étude de M<sup>r</sup> MOUCHET, notaire à Paris.

La Société du Crédit national a pour objet toutes les opérations de banque ou de finance et principalement:

1<sup>o</sup> Les émissions, souscriptions, achats et ventes de toutes les valeurs mobilières, rentes, actions, bons, obligations, portant la garantie des Etats, Départements, Villes et Communes;

2<sup>o</sup> La négociation de tous les titres garantis par des immeubles, avec remboursement à court terme ou à long terme, par annuités, et généralement toutes opérations ayant pour but la mobilisation de la propriété foncière.

Elle émet une première série de 20,000 actions de 500 fr., sur lesquelles 125 fr. seulement seront versés.

25 fr. à la souscription.

100 fr. à la répartition.

Les bénéfices distribués à leurs actionnaires par les institutions de crédit analogues sont la meilleure démonstration des avantages que réalisera le CRÉDIT NATIONAL qui, par son organisation, résume les attributions spéciales des diverses autres institutions.

L'Algérienne, le Comptoir de l'Agriculture, le Crédit agricole, le Crédit industriel, la Caisse de Dépôt et Comptes courants, la Banque des Pays-Bas et la Société générale, comme banques mobilières, répartissent annuellement des

dividendes qui varient de 9 à 20 p. 100, et le cours de leurs actions représente une majoration de capital variant de 30 à 130 pour 100 du montant des sommes versées par les premiers souscripteurs.

Le Crédit foncier de France, celui d'Autriche et le Sous-Comptoir des Entrepreneurs, comme banques immobilières, distribuent des dividendes de 17 à 25 pour 100, et leurs souscripteurs ont obtenu une majoration de capital de 100 à 500 pour 100 des sommes versées.

Le Crédit national est appelé à une prospérité analogue.

Il sera administré par un conseil de douze membres, sous le contrôle d'une commission de surveillance.

## ÉMISSION DE 20,000 ACTIONS

La souscription sera ouverte du 7 au 12 avril.

### VERSEMENTS:

ON VERSE 25 FR. SEULEMENT EN SOUSCRIVANT.

Chaque souscripteur peut verser, chez son Banquier ou son Agent de change, soit en espèces, soit en valeurs cotées.

L'envoi des souscriptions, accompagnées de fonds ou valeurs, montant du premier versement, peut être fait directement par lettre chargée, et adressée à M. A. de TAILLAN, directeur du Crédit National, 10, place Vendôme, à Paris. (119)

## Compagnie Française

DE

## TABACS

Manufacture Royale • LA HONRADEZ • (Havane-Espagne-Portugal, etc.)

## SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

CONSTITUÉE SUIVANT ACTE DÉPOSÉ EN L'ÉTUDE DE M<sup>r</sup> BOURGET, NOTAIRE A PARIS.

CAPITAL SOCIAL: 7,500,000 Francs  
Divisés en 15,000 actions de 500 francs chacune

SIÈGE SOCIAL A PARIS, BOULEVARD HAUSSMANN, 17

Du Mardi 12 Avril au Samedi 16 Avril inclusivement

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

## 28,000 OBLIGATIONS

HYPOTHÉCAIRES

ÉMISES A 295 FRANCS, produisant un intérêt annuel de 30 francs, payables par trimestres les 31 Janvier, 30 Avril, 31 Juillet et 31 Octobre de chaque année, à dater du 31 Juillet 1870.

Remboursables à 500 francs en 20 ans, 4 TIRAGES PAR AN; le premier aura lieu le 31 Octobre 1870.

1<sup>o</sup> Intérêt 30 fr.; soit . . . 10 fr. 16 %

2<sup>o</sup> Prime de remb<sup>t</sup> par suite de l'amortissement, 10. fr 25; soit . . . 3 47 %

Ces obligations donnent droit à Rendement fixe et garanti de l'Obligation par année. . . . . 13 fr. 63 %

3<sup>o</sup> Bonification par suite du bon de dividende (art. 49 des statuts) . . . 2 43 %

Revenu complet. . . 16 fr. 06 %

En souscrivant. . . 25 fr. . . 25 fr.

A la répartition. 60 . . . 60

Le 31 Mai 1870. 60 . . . 60

On verse. . . Le 30 Juin 1870. 60 . . . 60

Le 31 Juillet 1870. 90 moins le coupon 82 f 50 c

Total . . . 295 fr. vers réel 287 f 50 c

Ces titres seront cotés à la Bourse, la Compagnie étant française.

Les bons de dividende seront délivrés dès la clôture de la souscription.

Une bonification de six francs par Obligation sera faite à tout souscripteur qui voudra se libérer immédiatement.

En tenant compte du taux d'émission et du remboursement à 500 francs, de l'intérêt annuel de 30

« Thérèse! Thérèse! oh! pourquoi n'as-tu pas toujours été ainsi? Il me semble que te voilà plus réellement ma fille.

— Votre fille! Ah! si j'étais! si je m'appelais Thérèse Vauquelin...

— Pourquoi ce regret?... que veux-tu dire?

— Moi? rien!

— Serait-ce un reproche sur le trop d'indépendance que nous l'avons laissée, ton tuteur et moi?

— Oui, précisément, se hâta de répondre Thérèse, mais pour donner le change à Mme Vauquelin. Sa véritable pensée avait été: Je pourrais être la femme de Raymond!

— Thérèse, reprit Henriette, ton reproche est injuste. C'est malgré moi, c'est malgré nous que, peu à peu, tu t'es passionnée pour le bruit et pour l'éclat. Souviens-toi de nos luttes d'il y a trois ans. Nous devinions bien ce qui se passait en ton cœur, et, ne pouvant te donner le bonheur d'être ignorée, nous t'avons laissé celui d'être brillante. Quand, plus tard, l'enivrement de cette liberté anglaise, américaine, t'emporta dans son tourbillon, Vauquelin conçut quelque crainte. Je le rassurai. Ton caractère m'était connu, ta sauvagerie fiévreuse, ta vertu quelque peu farouche. Tu es de celles qui, sans péril, peuvent traverser le feu, ma chère salsamandre! Faillir, jamais! mourir, peut-être!... Un instant nous en avons eu peur. Souviens-toi de ce jour où

ton tuteur essayant de mettre une digue à tes caprices, tu lui répondis: « J'ai dix-huit ans, je réclamerai mon émancipation. » Ah! tu nous as menacés de cela, mauvaise! Mon pauvre Paul était blessé au cœur et moi aussi. Je le calmai, je le fis réfléchir. En soutenant un pareil procès, et tu nous y eusses contraints, indomptable pupille, nous passions tout simplement pour vouloir garder plus longtemps la tutelle de tes millions. Victorieuse, tu étais abandonnée à toi-même, vaincue tu étais capable de te tuer... Oh! ne le nie pas! j'ai lu dans tes yeux la pensée du suicide. On peut tout te dire maintenant, la réaction s'opère d'elle-même. Je l'avais prévue, je l'attendais, et c'est pourquoi, d'après mon avis, ton tuteur t'a quelque peu laissée la bride sur le cou. Sache-le bien, cependant, nous n'avons pas cessé de veiller sur toi, jamais une heure, jamais une minute! Tu n'as pas fait un pas sans avoir à tes côtés, derrière ou devant toi, quelqu'un à nous qui te servit de gardien ou de chaperon. Parfois c'était Vauquelin, plus souvent c'était moi-même. Ah! j'avais répondu de ma Thérèse. Si cet excès de confiance eût causé sa perte, j'en serais morte de chagrin. Mais non! te voilà sauvée, pacifiée par toi-même; te voilà de toi-même devenue raisonnable, simple et bonne, comme jadis au couvent. Ma fille... embrasse-moi... Je suis bien heureuse. »

(La suite au prochain numéro.)



francs et de la prime des bons de dividende, le **revenu net** de ces **Obligations dépasse SEIZE POUR CENT.**

**COMITÉ DES OBLIGATAIRES.**

- 1° Son Exc. le Marquis de ESTEVA, G. # #, Grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe, Sénateur; à Paris.
- 2° Comte d'HEZECQUES, Député au Corps-Législatif, membre du Conseil général de la Somme; à Paris.
- 3° Son Exc. Diego COELLO DE PORTUGAL Y QUESADA, O. # G. # #, ancien ministre plénipotentiaire d'Espagne; à Paris.
- 4° Comte de KÉRATRY, # # #, Député au Corps-Législatif; à Paris.
- 5° Victor LEMAIRE, architecte-constructeur; à Paris.
- 6° J. RANDOING, O. # #, ancien député et ancien membre des Conseils généraux des manufactures et du commerce; à Paris.

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR : Comte J. de SUSINI-RUISECO, G. # #, G. O. #, à Paris, ancien député-membre du Conseil général d'agriculture, industrie et commerce de La Havane, etc.

ON SOUSCRIT

**Du Mardi 12 Avril au Samedi 16 Avril inclusivement**

A Paris : au Siège social, 17, Boulevard Haussmann; Et chez MM. L<sup>d</sup> Sée fils et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Bleue, 17; Dans les départements : Chez tous les banquiers; Et aux succursales de la Banque de France, au crédit de MM. L<sup>d</sup> Sée fils et C<sup>o</sup>, banquiers à Paris. Et par lettres chargées, à l'adresse de M. l'Administrateur-Directeur de la **COMPAGNIE FRANÇAISE DE TABACS**, au siège social. Tous coupons, payables en Avril et Mai, seront acceptés comme espèces. (140)

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**

ANONYME,

16, PLACE VENDÔME A PARIS.

ACHAT et VENTE de VALEURS COTÉES suivant le **artif de la chambre syndicale des Agents de change.**

**NÉGOCIATION en banque de toutes valeurs non cotées.**

ENCAISSEMENT de COUPONS, souscriptions, versements conversions, échanges et prêts sur titres. — ARBITRAGES.

**AVIS AUX PORTEURS DE TITRES SANS REVENU.**

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 16, place Vendôme, à Paris, offre en ce moment, aux porteurs de titres ne donnant plus aucun revenu, un arbitrage contre des OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES reposant sur d'excellentes garanties, et rapportant des intérêts élevés.

Les renseignements sont fournis à toute personne qui en fait la demande, soit par lettre, soit en s'adressant directement dans les bureaux de la Société.

Pour le Conseil d'administration de la Société Industrielle.

Le Président, COMTE D'HEZECQUES, député au Corps-Législatif.

L'Univers illustré publie, dans son numéro de cette semaine, un grand nombre de belles gravures parmi lesquelles nous devons citer : La nouvelle Salle de la collection Louis La Caze, au Louvre; le roi Orli-Antoine acclamé par les chefs araucaniens et patagons; le duc d'Edimbourg, attaqué par un tigre pendant son voyage dans l'Inde; un vaste Panorama d'Athènes moderne; Prière du soir au Désert, magnifique page d'art; Femmes japonaises en promenade; deux Vues de Menton, etc., etc. — Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, non moins que la partie artistique de l'Univers illustré, sa partie littéraire est digne de la sympathique attention des gens de goût. — L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés de MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES dont on retrouvera l'énumération à la dernière page du numéro de cette semaine.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

**M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.**

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

**BULLETIN FINANCIER (8 avril).**

La Bourse est encore un peu inquiète, hésitante, mais néanmoins les affaires financières et industrielles vont leur train, un grand train; il en surgit de tous côtés.

Nous insisterons encore aujourd'hui sur le *Crédit national*, tenant à préciser ce que nous en avons déjà dit. Le *Crédit national* est une banque sur le modèle de nombreuses banques mobilières et immobilières que nous possédons en France. Il n'y a pas d'exemple qu'un établissement de cette sorte n'ait pas produit d'excellents résultats, parce qu'en effet les opérations dont ils s'occupent sont extrêmement favorables. Emettre des obligations, des valeurs garanties par les Etats, les départements, les villes, les communes; négocier des titres garantis par des immeubles avec remboursement par annuités, ce sont là, nous le répétons, des opérations où l'aléa n'a aucune part, en outre qu'elles aident à

mobiliser la propriété foncière et, par là même, augmentent la valeur.

Cette souscription est à la portée des plus petites bourses; elle sera close le 12.

Nous entretiendrons nos lecteurs d'une émission chemin de fer prussien, de Magdebourg à Breslau J.-F. Fort.

**Marché de Saumur du 9 avril.**

Froment (l'h.) 77 k.	18 60	Graine trèfle	50
2 <sup>e</sup> qualité.	74 17 88	— luzerne	50
Seigle . . . . .	75 12 50	Foin (charr.)	780
Orge . . . . .	65 12 50	Luzerne —	780
Avoine . . . . .	50 11 —	Paille —	780
Fèves . . . . .	75 13 —	Amandes . . .	50
Pois blancs . . .	80 40 —	— cassées . . .	50
— rouges . . . .	80 40 —	Cire jaune . . .	50
Graine de lin . .	70 27 —	Chanvre tillé . .	50
Colza . . . . .	65 29 —	(52 k. 500) —	
Chenevis . . . .	50 24 —	Chanvre broyé . .	
Huile de noix . .	50 k. 70	Blanc . . . . .	
— chenevis . . .	50 44 —	Demi-couleur . .	
— de lin . . . . .	50 86 —	Brun . . . . .	

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité 140
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100
Ordin., env. de Saumur 1869,	1 <sup>re</sup> id. 50
Id.	1869, 2 <sup>e</sup> id. 45
Saint-Léger et environs 1869,	1 <sup>re</sup> id. 45
Id.	2 <sup>e</sup> id. 40
Le Puy-N.-D. et environs 1869,	1 <sup>re</sup> id. 40
Id.	2 <sup>e</sup> id. 35
La Vienne, 1869.	1 <sup>re</sup> id. 32
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1869.	1 <sup>re</sup> qualité 80
Champigny, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité 150
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100
Varrains, 1869.	1 <sup>re</sup> id. 80
Varrains, 1869.	2 <sup>e</sup> id. 80
Bourguel, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90
Restigny 1869.	1 <sup>re</sup> id. 90
Chinon, 1869.	1 <sup>re</sup> id. 75
Id.	2 <sup>e</sup> id. 70

**BOURSE DU 9 AVRIL.**

3 p. 0/0 baisse 32 cent. — Fermé à 73 50.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 103 00

**BOURSE DU 11 AVRIL.**

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 73 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 103 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE VIALETTE.**

Les créanciers de la faillite du sieur Vialette, marchand colporteur à Saumur, sont invités à se trouver le mercredi treize avril courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (141)

**Département de Maine-et-Loire.**

COMMUNE DES VERCHERS, PRÈS DOUÉ-LA-FONTAINE.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Pour la restauration de l'Eglise.

Le lundi 18 avril 1870, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à la mairie des Verchers, devant M. le Maire, à l'adjudication, au rabais et à l'extinction des feux, des travaux à exécuter pour la restauration de l'église des Verchers, s'élevant, d'après devis, à la somme de 14,812 fr. 58 c.

Les adjudicataires devront fournir un cautionnement en argent de mille francs.

Les devis et cahier des charges sont déposés à la Préfecture, bureau de l'administration communale, et à la Mairie des Verchers, où l'on pourra en prendre connaissance. (135)

**BONNES BOURRÉES**

**A VENDRE**

Situées près Champigny. S'adresser à M. GIRARD, M<sup>d</sup> de faïence à Saumur. (77)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint 1870,

**LA FERME DU VAU-LANGLAIS,**

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant environ 8 hectares. S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (87)

**A VENDRE**

L'herbe sur pied de 67 ares 75 centiares d'un pré, situé au canton de la Maremaillet, à Saumur.

Le paccage est ouvert dès aujourd'hui. S'adresser à M. GIRARD, de St-Vincent. (110)

**A LOUER**

Pour la Toussaint 1870,

Une MAISON composée de trois chambres, et un jardin de 60 ares 50 centiares, le tout très-près de Saumur.

**A VENDRE**

**DE BONS COTRETS**

à 44 francs le cent.

**ON DEMANDE**

UN GARDE qui connaisse les travaux de la campagne. 1,000 francs de traitement et logement. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

M. LÉOPOLD AGNÈS, propriétaire à Distré, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourraient contracter son père et sa mère.

**A CÉDER**

Pour cause de cessation de commerce,

**MAGASIN DE LINGERIE**

Rue du Puits-Neuf, 21.

**BELLE CLIENTELLE.**

S'adresser à M<sup>lle</sup> MÉGNEN et DUVEAU. (122)

**A VENDRE**

**VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS**

Petite rue St-Pierre, 18.

**A LOUER**

Pour la St-Jean,

**UNE JOLIE**

**MAISON BOURGEOISE**

rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE BOUTIQUE**

**CHAMBRE, CAVE ET GRENIER,**

Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

**DESTRUCTION DES COURTIÈRES,**

PAR M. LASSUS-COUTOÛNÉ,

à 20 centimes par tête.

Un jour, comme expérience. A la suite, il vendra le moyen de les détruire, moyennant une rétribution modeste.

Il est honoré d'une médaille d'argent et des certificats les plus notables de France et de l'étranger.

Son adresse, rue Dauphine, 7, à Bordeaux (Gironde).

Pour 8 jours, on peut lui écrire poste-restante, à Saumur (Maine-et-Loire). (143)

**On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.**

S'adresser au bureau du Journal.

**ON DEMANDE UN GARÇON**

connaissant le service de la table et le soin des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

**PAPIER WLINSI**

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharmacies.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867  
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuissots, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

**QUINA LAROCHE**

MÉDAILLE d'OR. PRIME DE 16,600 f.

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres.

PARIS, 15, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le